



Messieurs DURAND et HINCHLIFFE
Secrétaires nationaux
Syndicat National des Contrôleurs du
Trafic Aérien
1, rue Vincent Auriol
13601 AIX-EN-PROVENCE cedex 1

Paris, le 6 avril 2006

Messieurs les Secrétaires Nationaux,

YVES DÉTRAIGNE

SÉNATEUR
DE LA
MARNE

MEMBRE
DE
WHIRY-LES-REIMS

PRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION
DES MAIRES
DE LA MARNE

J'ai pris bonne note de votre courrier par lequel vous avez souhaité me sensibiliser à la mise en place d'un prestataire unique relevant d'un service d'intérêt général à caractère non économique, pour le contrôle de la navigation aérienne pour la France, le Bénélux, la Suisse et l'Italie

Je vous en remercie. J'ai choisi de relayer vos réflexions auprès de Dominique Perben, ministre des Transports, en l'interrogeant sur les orientations du gouvernement en la matière.

J'ai également souhaité transmettre votre proposition au sénateur Jean-Paul Émorine, président de la Commission des Affaires Economiques du Sénat, afin que celle-ci puisse, le cas échéant, se saisir de ce dossier.

Je ne manquerai pas de vous faire suivre les réponses qu'ils voudront bien réserver à mes saisines.

Dans l'attente, je vous prie de croire, messieurs les Secrétaires Nationaux, en l'expression de mes sincères salutations.



Yves DÉTRAIGNE

SÉNAT

COPIE

Monsieur Dominique PERBEN
 Ministre des Transports, de l'Équipement, du
 Tourisme et de la Mer
 246, boulevard Saint-Germain
 75700 PARIS

Paris, le 6 avril 2006

Monsieur le Ministre,

Je me permets, par la présente, d'appeler votre attention sur les réflexions du syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA).

Au regard des textes européens en vigueur qui jettent les bases d'un "ciel unique européen", les représentants du SNCTA estiment que les services de contrôle de la circulation aérienne devraient relever d'un service d'intérêt général à caractère non économique. En effet, la sécurité des personnes transportées et des populations survolées, oblige, selon eux, à placer un tel organisme sous la tutelle directe de l'Etat.

Les représentants du syndicat s'inquiètent du seul modèle de construction européenne actuellement existant dans le contrôle aérien – à savoir la privatisation – et souhaitent défendre, en collaboration avec plusieurs de leurs homologues européens, un projet d'Europe du contrôle aérien intitulé *MOSAIC*. Cette structure aurait pour but de proposer un prestataire unique pour la gestion des espaces aériens de la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, la Hollande et l'Italie, sur la base de coopérations et dans l'esprit du Traité de Nice.

Par le choix d'une structure de service d'intérêt général, les responsables du SNCTA souhaitent faire passer la sécurité, la régularité et la fluidité du trafic aérien avant toute considération financière. Ils suggèrent ainsi la mise en place d'un service public européen de la sécurité du transport aérien.

Considérant tout l'intérêt que leur proposition soit étudiée par vos services, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer quelles sont les orientations du gouvernement sur ce dossier.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves DÉTRAIGNE

*Copie pour information à Monsieur Jean-Paul EMORINE,
 président de la Commission des Affaires Economiques du Sénat*